

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1700 et le Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement de Verdun n° RCA14 210005 afin d'y :

1. réviser les dispositions déclaratoires, interprétatives et pénales (chapitres 1 et 2);
2. réviser les dispositions générales au zonage (chapitre 3);
3. modifier l'article 98 relatif aux matériaux autorisés pour le revêtement d'un espace de stationnement;
4. modifier l'article 131 relatif aux clôtures, murets et haies;
5. abroger l'article 135 relatif aux matériaux prohibés pour une clôture;
6. modifier l'article 171 relatif aux matériaux autorisés pour la construction d'un garde-corps et d'un escalier extérieur;
7. modifier l'article 255 relatif aux matériaux de revêtement extérieur, à l'architecture et à l'harmonisation architecturale d'un bâtiment résidentiel à l'Île-des-Sœurs;
8. modifier l'article 265.1 relatif aux matériaux pour un garde-corps à l'Île-des-Sœurs;
9. modifier l'article 265.2 relatif aux dispositions pour un perron, un balcon, une galerie et une terrasse à l'Île-des-Sœurs;
10. ajouter l'article 265.2.1 relatif à la hauteur d'une terrasse à l'Île-des-Sœurs;
11. modifier l'article 265.3 relatif à un écran d'intimité à l'Île-des-Sœurs;
12. modifier l'article 265.4 relatif à une clôture, un muret et une haie à l'Île-des-Sœurs;
13. modifier l'article 266.1 relatif à la construction d'une pergola à l'Île-des-Sœurs;
14. modifier l'article 372 relatif aux permis et certificats requis pour un Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA);
15. ajouter le chapitre 10.1 relatif aux dispositions pénales;
16. ajouter la définition de « écran d'intimité » et d'y modifier les définitions de « niveau moyen du sol » et de « superficie de plancher »;
17. modifier les dispositions pénales du Règlement sur les usages conditionnels (RCA14 210005).

AVIS PUBLIC est, par la présente donné aux personnes intéressées que suite à l'adoption d'un premier projet de règlement, à la séance du 16 janvier 2020, le conseil de l'arrondissement de Verdun tiendra une assemblée publique de consultation le **28 janvier 2020 à 18h00** dans la salle du conseil située au 4555, rue de Verdun, en l'arrondissement de Verdun.

Ce projet de règlement concerne l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Verdun et modifie certains articles du Règlement de zonage (255, 265.1, 265.2, 265.3, 265.4 et 266.1) ayant trait au territoire de l'Île-des-Soeurs.

Lors de cette assemblée publique de consultation, monsieur le maire, ou tout autre membre du conseil désigné par celui-ci, expliquera le projet de règlement, ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et il est disponible pour consultation au bureau 104 de la mairie de l'arrondissement de Verdun de la Ville de Montréal située au 4555, rue de Verdun, de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun  
Ce 16e jour de janvier 2020

La secrétaire d'arrondissement par intérim  
Diane Garand